



# BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE AUTIGNAC

- DECEMBRE 2014 -

## Le mot du Maire.



La gestion des affaires communales est une lourde charge qui demande le travail de toute une équipe. Les conseillers, les adjoints, le maire et le personnel sont tous les jours mobilisés pour faire fonctionner les services municipaux, être à l'écoute de la population et préparer les projets des années à venir.

La réfection des rues est la priorité de notre équipe. Les travaux sont déjà visibles. Au centre du village la circulation est améliorée par les arrêts minute à proximité des commerces. La place du 14 Juillet est un lieu accueillant et agréable. La mise en place des nouvelles activités périscolaires pour les enfants de l'école est effective depuis la rentrée. Deux projets (terrain de tennis et schéma directeur de l'assainissement), subventionnés en 2013, ont été repris et exécutés.

L'avenir se prépare. Le projet de l'espace JOURFIER se concrétisera dans les prochains mois. Celui de l'aménagement de l'avenue Bastide a été déposé pour subvention à la DETR 2015 (subvention d'Etat).

Les façades de l'école seront terminées en décembre 2014 et le monument aux morts affiche maintenant les noms de nos soldats morts pour la France. Le P.L.U. est en discussion et des décisions seront prises.

Le travail ne va pas manquer et nous continuerons à être présents pour améliorer la vie quotidienne de nos administrés et préparer l'avenir d'Autignac. Pour les fêtes de Noël, ouvrons notre regard aux autres afin que dans notre village demeurent le respect et la convivialité.

Bonnes fêtes à toutes et à tous.

Le Maire, Jean-Claude MARCHI.

## ESPACE JOURFIER : DEMOLITION PRÉVUE POUR LE PREMIER SEMESTRE 2015.

Avec un montant budgété de 200 000 € pour l'année 2014, la municipalité a rapidement fait de l'espace JOURFIER, une des priorités du début de mandat.

Avant de lancer la démolition de deux bâtiments et du préau, le conseil municipal a déposé des demandes de subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil général.

Au cours du premier semestre de l'année 2015, les travaux de démolition seront effectifs ; puis débiteront les travaux de réhabilitation avec **la création d'un parking de 25 places supplémentaires en cœur de ville.**



Autre point fort de cet espace, **la création d'une esplanade** dont une partie sera reliée à la Promenade, **soit une communication entre deux pôles majeurs de la commune : la place et les écoles.**

Un cheminement piétonnier sera matérialisé de la rue du 8 mai jusqu'à l'entrée de l'école (côté rue des Jardins) qui elle, sera facilitée par la création d'une rampe d'accès PMR. A l'opposé de la Promenade, le déplacement de l'abribus et la création d'un nouvel arrêt dans le sens de la montée de la rue de l'Égalité seront effectifs, pour une meilleure sécurisation de tous.

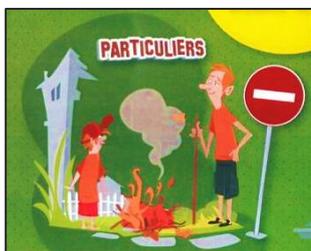
## L'ENTRETIEN DES FOSSÉS ET DES COURS D'EAU : UNE NÉCESSITÉ !

Les fossés, ouvrages artificiels destinés à recueillir les eaux d'écoulement ou à réguler le niveau de la nappe superficielle, ne sont pas de la responsabilité de la commune mais doivent être entretenus et curés régulièrement par leurs propriétaires.

Le lit des cours d'eau non domaniaux (rivières et ruisseaux) appartient quant à lui aux propriétaires des deux rives. S'ils sont différents, chacun d'eux a la propriété de la moitié du lit, suivant une ligne supposée tracée au milieu du cours d'eau.



## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS INTERDIT.



En application de l'article L. 1311-2 du Code de la santé publique, et au regard des circulaires préfectorales du 4 avril 2014 et du 15 mars 2012, la municipalité rappelle qu'il est interdit de brûler ses déchets verts ou ménagers dans son jardin.

Seuls les propriétaires ou ayant-droits, les agriculteurs et les viticulteurs sont autorisés à brûler sur leur exploitation les déchets pendant la période autorisée : du 16 octobre au 15 mars. Du 1<sup>er</sup> octobre au 15 octobre, et du 16 mars au 15 juin, une autorisation du maire est nécessaire.

## PROLONGATION DE VALIDITÉ POUR LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité de la Carte Nationale d'Identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Cet allongement automatique ne nécessite aucune démarche particulière en mairie et concerne, soit les CNI délivrées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, soit les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

En revanche, la prolongation de validité ne s'applique pas aux CNI des mineurs, qui restent valables 10 ans.



## DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS.

Le 9 septembre 2013, la commune d'Autignac a délibéré pour établir une convention avec la fourrière animale de Béziers afin de réduire au maximum la divagation des chiens et chats sauvages.

Depuis quelques mois, plusieurs animaux ont été récupérés par les services, et la municipalité rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse par leur propriétaire ...

## SAUR

Pour tout problème d'eau ou d'assainissement, nous vous rappelons que le numéro de téléphone de la SAUR pour dépannage est le suivant :

**04.34.20.30.09**

Même sur une place gratuite, après 7 jours le stationnement devient gênant !



## STOP AU STATIONNEMENT ABUSIF !

L'article R. 412-16 du Code de la route rappelle qu'il est interdit de « laisser abusivement un véhicule en stationnement sur une route » et qu'est considéré comme « abusif le stationnement ininterrompu d'un véhicule en un même point de la voie publique (...) pendant une durée excédant sept jours. ».

## L'ESSAI DU RADAR PÉDAGOGIQUE EST CONCLUANT !

Prêté par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), un radar pédagogique a été installé pour un mois, d'août à septembre, sur l'Avenue de Fontcerise.

Les résultats statistiques sont concluants : la vitesse moyenne relevée est de **39,97 km/h**, sachant que le radar a dénombré, **7 992 véhicules** soit en moyenne : **216 véhicules par jour !**

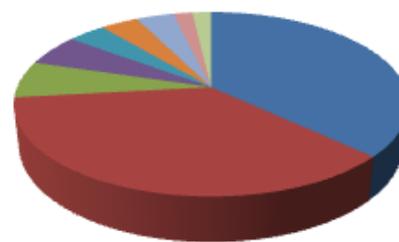


## LE BUDGET PRÉVISIONNEL A FIXÉ LES DEUX PRIORITÉS POUR L'ANNÉE 2014.

Dans sa séance du 25 avril 2014, le conseil municipal a approuvé le budget prévisionnel pour l'année 2014, d'un montant de **1 682 234,34 €**, décomposé entre section de fonctionnement (700 717,00 €) et section d'investissement (981 517,34 €).

Dans ce budget prévisionnel, les élus ont souhaité mettre en évidence les priorités pour l'année 2014, à savoir d'une part, l'Espace Jourfier (**montant budgété : 200 000 €**) et d'autre part, la réfection de la voirie communale (**montant budgété : 196 000 €**), soit, pour les deux postes, un budget de près de **400 000 € !**

En parallèle de la section d'investissement, la section de fonctionnement permet la gestion courante de la mairie (charges à caractère général, charges de personnel ...), et notamment grâce à des recettes de fonctionnement à savoir : les impôts et les taxes (395 000 €) ; les dotations (240 567 €) ; les produits des services (15 150 €).



- Espace Jourfier
- Voirie communale
- Bâtiments communaux
- Etudes générales (PLU...)
- Ecoles
- Bibliothèque
- Eglise
- Cimetière
- Aménagements urbains

### PROMESSE TENUE :

#### AUCUNE AUGMENTATION DES IMPÔTS !

A l'unanimité a été validée la reconduction des taux d'imposition tels qu'établis en 2013. Par ce vote, le conseil municipal a voulu montrer son refus d'une quelconque augmentation des impôts.

- Taxe d'habitation : **14,11 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **22,13 %** ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **70,42 %**.

Toutefois, il est bon de rappeler que **les bases de l'administration fiscale sont recalculées chaque année et de fait, peuvent faire évoluer à la hausse la valeur locative des biens.**

En aucun cas, la commune ne peut intervenir sur ses choix qui relèvent de la seule administration fiscale.

### PERMANENCES DES ÉLUS.

Les élus municipaux tiennent une permanence tous les **samedis matins, de 9 heures 30 à 11 heures 00**, dans les locaux de la mairie.

### POUR VOTER EN 2015, INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES.

Pour pouvoir voter à l'occasion des scrutins normalement prévus pour l'année 2015, à savoir les élections cantonales et les élections régionales, votre inscription sur les listes électorales de la commune doit être réalisée avant le **31 décembre 2014**.



Sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, les services administratifs de la commune enregistreront votre inscription sur les listes électorales, à l'aide d'un CERFA, téléchargeable en ligne sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

A 18 ans, si les formalités de recensement ont été accomplies, l'inscription est automatique ; la carte électorale sera délivrée par les services municipaux.

### LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « LES AVANT-MONTS DU CENTRE HÉRAULT »



Depuis le mois de mars dernier, Autignac compte deux représentants (MM. MARCHI et BARXIAS-CASTIES) à la Communauté de communes « *Les Avant-Monts du Centre Hérault* », laquelle s'est substituée à la FRAMPS 909.

Appelée à prendre de plus en plus de pouvoirs, la Communauté de communes reste un allié de premier plan, notamment au niveau de sa compétence en matière de voiries d'intérêt communautaire.

C'est dans ce cadre que pour la concrétisation de l'étude de faisabilité prévoyant une voie de désenclavement de l'ouest de la commune, la municipalité a considéré les chemins de la Mouline et des Moulières d'intérêt communautaire, pour qu'ils bénéficient d'une participation intercommunale.

## DEPUIS MARS, PLUS DE 135 000 € POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE.

La réfection de la voirie était une priorité, et a été engagée avec plus de 135 000 € de travaux depuis le mois de mars dernier.

En avril, deux rues ont été refaites : la rue Saint Roch, pour un montant de **25 974,00 € TTC** et la rue Copo-Cambos pour un montant de **12 350,40 € TTC**.

En octobre, c'est la partie haute de la rue de la Poujade qui a été refaite. Le marché avait été attribué à la COLAS Méditerranée pour un montant de **15 181,74 € TTC**.

Aussi, dès la fin du mois d'octobre, le Marché A Procédure Adaptée (MAPA) confié aux Etablissements ROQUES de Laurens pour un montant de **84 854,52 € TTC** a débuté, avec la réfection de la rue des Ecoles et de la rue du Portalet.

Les travaux se poursuivront avec la partie basse de la rue la Paix, avec la partie piétonne de la rue des Aires, avec la rue Jean Moulin et avec le réaménagement du square du Plô.



Depuis le mois de mars, ce sont donc plus de **135 000,00 €** qui ont été dépensés pour la réfection de la voirie communale, sachant que des subventions ont été accordées : **42 315,00 € de DETR 2014** pour le marché confié aux Ets ROQUES ; **14 178,00 € de hors-programme** du Conseil général pour la réfection de la rue de la Poujade ...



## LES FACADES DE L'ÉCOLE RÉNOVÉES.

A l'issue d'un Appel d'Offres, l'entreprise OMNIUM Façades a été choisie par le conseil municipal pour procéder au ravalement des façades de l'école communale pour un total de **76 057,20 € TTC**.

Pendant les vacances de Toussaint, afin de ne gêner en rien le fonctionnement des enseignements, les façadiers ont été à pied d'œuvre pour la réalisation de la tranche ferme d'un montant total de 38 241,00 € TTC. La tranche conditionnelle, d'un montant de 37 816,20 € TTC sera réalisée dans le courant du mois de décembre.

A noter que ce marché de ravalement des façades de l'école bénéficie d'une subvention de **58 929,30 €**, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) de l'année 2013, qui a aussi subventionné la mise en conformité électrique du bâtiment scolaire, réalisée par l'entreprise BRIONES pour un total de 46 004,14 € TTC.

L'ensemble des réserves émises depuis des années par la SOCOTEC (organisme spécialisé dans la prévention des risques) ont pu ainsi être toutes levées.

## VITESSE AMOINDRIE RUE DE L'ÉGALITÉ.

Elle restait l'une des rues les plus dangereuses pour les riverains, vue la vitesse excessive des automobilistes.

Grâce à la mise en place de deux panneaux stop rue de l'Égalité, l'un dans le sens de la descente, à l'intersection avec la rue des Jardins, l'autre dans le sens de la montée, à l'intersection avec la rue du Château, la vitesse est considérablement réduite.

A cela a été ajouté un rétrécissement de chaussée, avec une priorité à la montée.



## RÉHABILITATION DU FOYER DU 3<sup>ème</sup> ÂGE.

Les travaux au Foyer du 3<sup>ème</sup> Âge ont débuté pendant la première semaine de septembre et ont été terminés à la fin du mois d'octobre, pour le plus grand bonheur de ses occupants réguliers.

La toiture a été complètement révisée ; les fenêtres et portes changées ; le plafond et les murs ont été isolés et refaits, de même que la plomberie et l'électricité.

Sur un montant total de 25 691,94 € TTC, la commune d'Autignac a reçu **5 974,20 €** de subventions de la part d'Hérault Énergies, et récupérera **3 943,54 €** de TVA, soit un coût de revient égal à **15 811,10 €**.



## RÉFECTION ENTAMÉE D'UN COURT DE TENNIS.

Le projet de réfection était prévu pour les deux courts, mais la municipalité n'a retenu la réfection que d'un seul dans un premier temps, du fait des nombreux chantiers à mener de front.

Ainsi, depuis le début du mois de novembre, un court de tennis est en phase de rénovation grâce à l'action de l'entreprise ST Groupe, mandatée par le conseil municipal pour un montant de **28 457,40 €** TTC, subventionné à hauteur de 6 832,00 € par le Conseil général.

Ensommeillé depuis plusieurs années, le club local de tennis pourra donc bientôt reprendre du service. Les renseignements vous seront communiqués en temps opportun.



## AUTIGNAC HONORE SES ENFANTS MORTS POUR LA FRANCE.

Il aura fallu attendre le centenaire du début de la Première Guerre mondiale pour qu'Autignac honore dignement le souvenir de ses héros *Morts pour la France*.

La municipalité a choisi de bâtir un mur en granit sur lequel sont apposées 3 plaques en marbre noir provenant du Zimbabwe.

Inaugurée le 11 novembre 2014, pour le 96<sup>ème</sup> Anniversaire de l'Armistice de 1918, cette plaque en mémoire des sacrifiés de 1914-1918 et de 1939-1945, a bénéficié d'une participation financière de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de **662,66 €**.



## NIVELLEMENT DES CHEMINS AVANT LES VENDANGES.

Quelques temps avant le début de la vendange, la municipalité a écrit aux viticulteurs pour qu'ils fassent part des éventuels nivellements à effectuer sur des chemins ruraux.



Grâce à leurs réponses, l'entreprise CABANEL a été mandatée pour le nivellement de chemins qui donnent accès aux vignes, pour une meilleure praticabilité en période de vendanges.

L'initiative, fortement appréciée, sera reconduite dans les années à venir car la voirie rurale fait partie intégrante du champ d'action de la municipalité.

## L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AVANCE.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification de l'urbanisme ; dans notre commune, il est élaboré par le Cabinet Urban Projects.

La précédente municipalité avait signé une étude de faisabilité pour la création d'une voie de désenclavement de la partie sud du village. Le bilan chiffré nous a convaincus que le calibrage du Chemin de la Mouline et du Chemin des Moulières sera indispensable pour le passage des poids lourds et des cars. Une demande sera formulée auprès de la Communauté de Communes pour que ces chemins soient classés d'intérêt communautaire.



Les propriétaires ont été invités à réfléchir sur l'avenir de leurs propriétés en zone agricole et en zone naturelle. Des demandes de constructibilité ont été présentées. Le conseil municipal, en concertation avec le Cabinet arrêtera le moment venu, le zonage de notre territoire.

Une réunion de la population et une réunion d'Utilité Publique seront proposées après le dépôt des dossiers du P.L.U. auprès des Personnes Publiques Associées (Etat, Conseil Général, SCOT, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers ...).

### LES RYTHMES SCOLAIRES NE NOUS COUTENT RIEN !



A la suite de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a mis en place les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) dès la rentrée de septembre 2014. Les enfants ont désormais classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 45 à 15 heures 45, et les mercredis de 9 heures à 11 heures 45.

Les NAP sont organisées les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16 heures à 17 heures, grâce à l'intervention de diplômés en matière de musique, de chant ou encore de sport, tandis que d'autres ateliers sont assurés par l'ATSEM, par des agents communaux ou par des bénévoles.

Ces **Nouvelles Activités Périscolaires** ne sont en rien obligatoires pour les enfants, sont proposées gratuitement, et **ne coûtent rien à la commune** comme le prouve le chiffrage ci-contre :

#### DÉPENSES :

Rémunération des animateurs et des agents communaux :  
14 302,80 €/an.  
TOTAL : 14 302,80 €

#### RECETTES :

Dotations de l'Etat : 90 € x 79 : 7 110 €  
Don Indemnité du Maire : 411 € x 12 : 4 932 €  
Remboursement CUI (90 % du salaire) : 4 622,40 €  
TOTAL : 16 664,40 €

**SOLDE CRÉDITEUR : 2 361,60 €**

### LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES.

Cette étude a pour objet le diagnostic précis du fonctionnement des réseaux d'eaux usées et de la station d'épuration de la commune par temps sec et par temps de pluie. Elle est indispensable dans les démarches pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il faudra détecter les anomalies propres au réseau et mettre en évidence les apports d'eaux parasites pluviales et permanentes.

Le cabinet chargé de l'étude proposera un programme de réhabilitation du réseau d'eaux usées et peut-être la construction d'une nouvelle station d'épuration. Cette étude a été évaluée en 2013 à 30 500 €. Le Conseil général a subventionné ce projet pour 6 100 € et l'Agence de l'eau à hauteur de 15 250 €, soit un total de subventions de 21 350 €.

Sur les 7 dossiers reçus, c'est l'entreprise GRONTMIJ qui a été retenue : 24 310,00 € HT pour l'étude de l'assainissement et 10 262,50 € HT pour l'étude des eaux pluviales, soit un total de **34 572,50 € HT** pour une étude en cours de développement.

### Quelques dates d'événements à venir ...

- **18 janvier 2015** : Vœux à la population de M. le Maire ;
- **30 janvier 2015** : Spectacle organisé par la Communauté de communes dans le cadre des « Hivernales du rire et du vin » ;
- **1<sup>er</sup> février 2015** : Assemblée Générale des Donneurs de Sang ;
- **Du 27 au 29 mars 2015** : Week-end contre le cancer ;
- **8 mai 2015** : Carnaval ;
- **14 mai 2015** : Concours de pêche au barrage ;
- **18 mai 2015** : Repas des aînés ;
- **23 mai 2015** : Fête du foot ;
- **5 juin 2015** : Gala de la Cantilène.

## CALENDRIER DES LOTOS.

DATES	ASSOCIATIONS
13 décembre 2014	La Cantilène
20 décembre 2014	Mémoire d'Autignac
27 décembre 2014	Ligue contre le Cancer
3 janvier 2015	Olympique Autignac
10 janvier 2015	Amicale des Donneurs de Sang
17 janvier 2015	Jeunesse Autignac
24 janvier 2015	La Chasse
31 janvier 2015	Olympique Autignac
7 février 2015	La Cantilène
14 février 2015	La Diane
21 février 2015	Omnisport
28 février 2015	La Pétanque
7 mars 2015	Parents d'élèves
14 mars 2015	Autignac en Fête
21 mars 2015	Centre Communal d'Action Sociale
28 mars 2015	Ligue contre le Cancer
4 avril 2015	Olympique Autignac
11 avril 2015	La Chasse
18 avril 2015	La Pétanque
25 avril 2015	Jeunesse Autignac

## NOUVELLES ACTIVITÉS PAR LE C.C.A.S

Dans le cadre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), deux activités gratuites sont proposées pour les plus de 60 ans :



- l'atelier « **Gym Mémoire** » de 14 heures à 17 heures le mercredi, en la Salle Chemin de Ronde ;
- l'atelier « **Gym Douce et Equilibre** » de 17 heures 30 à 18 heures 30 le mercredi, en la Salle d'Autrefois.

### DU 5 AU 7 DÉCEMBRE : LE TÉLÉTHON !

Cette année encore, les associations d'Autignac se mobilisent pour le Téléthon, du **vendredi 5** au **dimanche 7 décembre**, avec de nombreuses animations sur la Place. Mobilisez-vous !

### EN MARS, LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La délégation locale de la Ligue contre le cancer sera mobilisée pour un week-end de l'espoir, les vendredi **27** (grand loto), samedi **28** (repas-spectacle dansant) et dimanche **29 mars 2015** (concert de variétés).

### ETAT-CIVIL (Du 1<sup>er</sup> janvier au 20 novembre 2014)

#### • Décès :

- Mme Helena DWORNIK-PIOTROWSKI : 7 janvier ;
- Mme Micheline GIBSON-LENORMAND : 7 janvier ;
- Mme Jeanne PARES-LAURENS : 21 janvier ;
- Mme Reine PRIOU-FERRERES : 23 janvier ;
- Mme Carmen BELLMUNT : 4 avril ;
- Mme Josette TENA-PULLARA : 4 avril ;
- Mme Marie-Louise GINER-LAUQUET : 13 juin ;
- Mme Juliette GOS-MARTIN : 3 juillet ;
- M. Henri SANXO : 2 octobre ;
- Mme Gisèle PERRAUT-PANON : 16 octobre ;
- Mme Simonne GIRARDIN-ARBOUY : 24 octobre ;
- Mme Marguerite RUEDA-FERRER : 3 novembre ;
- Mme Isidora MACIA : 18 novembre.

#### • Mariages :

- *Le 19 juillet 2014 :*  
Mme Magali RIVAS et M. Jérémy BUSQUERE ;  
Mme Armony BERNAUDIN et M. Jérémie DALMAS ;
- *Le 26 juillet 2014 :*  
Mme Sylvie DUFOSSE et Mme Sylvie LACOTTE,

#### • Naissances :

- Cloé EVRAD : 20 janvier ;
- Ambre MARTIN-MULLER : 1<sup>er</sup> mars ;
- Sarah DALMAS : 8 avril ;
- Elsa DROINEAU : 25 avril ;
- Medhi MAUGIS-SABIN : 2 mai ;
- Julia PETIT : 2 juillet ;
- Roman SWEETMAN-SMITH : 21 juillet ;
- Lily COLLIGNON : 30 septembre ;
- Lyanna HOLTZ : 12 octobre ;
- Kaicy CHARRERE : 8 novembre.

### LISTE DES PROFESSIONNELS AUTIGNACOIS

#### Commerçants :

- Boulangerie : 04.67.93.43.41.
- Epicerie « Le Jardin de Marie » : 04.67.37.36.87.
- Café du Commerce : 04.67.90.15.54.

#### Chambres d'hôtes :

- La Charrue : 04.67.09.37.06.
- La Coquillade : 04.67.09.36.73.
- La Liberté : 04.67.24.29.63 / 06.05.38.69.13.
- Le Saint André : 04.67.90.82.40.

#### Artisans :

- P. BUONICONTI (maçonnerie) : 04.67.36.67.45.
- COLLIGNON-MAINAU (maçonnerie) : 04.67.90.10.91
- P. MILHAU (menuiserie) : 04.67.90.14.64.
- Claude BRIONES Electricité : 04.67.90.21.62.
- Richardécor (peinture en bâtiment) : 06.52.25.18.05.
- NOVELDA (installation d'antennes) : 06.64.25.39.36.
- Raphaël RIVAS (terrassements) : 04.67.90.20.64.
- ERO SASU (Etanchéité) : 04.67.94.07.78.
- F.R.E.D (froid, climatisation, dépannage) : 06.88.17.55.04.

#### Producteurs viticoles :

- Château de Grézan : 04.67.90.27.46.
- Domaine de l'Ancienne Mercerie : 04.67.90.27.02.
- Domaine BALLICIONI : 04.67.90.20.31.
- Domaine des Prés Lasses : 04.67.90.21.19.
- Domaine du Moulin de Ciffre : 04.67.90.11.45.

#### Médical :

- Pharmacie Claude RIVIERE : 04.67.90.27.97.
- Jean-Yves LE CORRE (kiné) : 06.82.64.84.53.
- Dr Sylvie RASSIER : 04.67.30.35.46.
- Thomas LIGNON (infirmier) : 06.84.55.30.75.
- Pédicure à domicile : 06.18.30.12.18.



*En cœur de ville, création de stationnements dont la durée est limitée à 20 minutes.*



*Autignac fait la Une du **Midi Libre**, le 1<sup>er</sup> septembre, après la venue des BrescouDOS.*



*Le 26 avril 2014, Autignac accueille Marc CASSOT.*



*Concours de pêche au barrage le 8 mai 2014.*



*Ban des Vendanges 2014 à Autignac : Fiers de notre A.O.C Faugères.*



*Bénédicte BLANC anime avec brio le repas des aînés, le 12 mai.*



*Jeux pour enfants au boulodrome, le 17 août.*



*L'embellissement : une priorité !*



*L'art topiaire investit le centre du village avec des plantations décoratives.*



*Création d'une équipe féminine de foot pour les 80 ans de l'Olympique Autignac.*